

NOTICE D' INFORMATION GARANTIE OPTION ANNULATION

Il vous est possible, voire **fortement recommandé**, de souscrire notre assurance complémentaire qui comprend deux volets : **l'assistance rapatriement** et **l'assurance annulation** (3,99 % du prix du séjour + la majoration de transport) pour les colonies de vacances de l'année 2024. Vous devez décider de souscrire ou non cette assurance au moment de l'inscription à une colonie de vacances. Une fois souscrite, cette assurance ne peut plus être remboursée. Ce taux comprends la **Garantie Optionnelle Annulation** et **l'Assurance Rapatriement** (ces deux couvertures sont indissociables).



PARTENAIRE

ASSUR-TRAVEL

Parc ACTIBURO
99 rue Parmentier
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : 03 20 34 67 48

SAS au capital de 100 000 €
RCS LILLE 451947378

Les présentes Conventions spéciales ont pour but de définir les risques contre lesquels l'assureur garantit l'assuré. La garantie de ces risques est régie également par les Conditions générales, dans la mesure où elles ne sont pas contraires auxdites Conventions et par les Conditions particulières.

TAUX : 3,99 %*

* : s'applique sur le prix du séjour + majoration de transport (A/R)

GÉNÉRALITÉS

ASSUR-TRAVEL SANTÉ ASSISTANCE & ASSURANCE VOYAGE

Animé par des professionnels de l'assurance voyages, depuis plus de 15 ans, Assur Travel situé à Lille, conçoit et gère des produits d'assurance voyages tout en faisant porter le risque auprès de grandes compagnies d'assurances comme Groupama/Mutuaide, Europe Assistance, Allianz, Tokio Marine, Swisslife... Spécialisé exclusivement sur le segment de la mobilité internationale, Assur Travel propose divers produits d'assurances à travers ses réseaux d'agences de voyages et courtiers d'assurances. Ainsi, en 2019, Assur Travel a couvert plus de 2.000.000 de voyageurs à travers le monde, 30.000 étudiants internationaux et 12.000 expatriés de toutes nationalités. Les engagements d'Assur-Travel : une gestion de votre dossier d'assurance sous 5 jours ouvrés à réception de vos documents, un interlocuteur unique pour la gestion de votre dossier disponible par mail et téléphone.

Entreprise régie par le code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09 ; conformément à l'article 520-1-II b du code des assurances, ASSUR TRAVEL exerce comme courtier en assurances, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07030650 ; cette immatriculation est vérifiable sur le site www.orias.fr. La société ASSUR-TRAVEL n'a aucune participation directe ou indirecte dans le capital d'une société d'assurances ou de réassurances ; son capital n'est pas détenu de manière directe ou indirecte par une société d'assurances ou de réassurances.

GARANTIE OPTIONNELLE ANNULATION RAPATRIEMENT

1 / >>>> LA GARANTIE «ÉPIDÉMIES»

GARANTIES D'ASSURANCE

ANNULATION - AVEC FRANCHISE

- Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie,
- Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température.
- 30 % de franchise retenus sur le montant versé (séjour + transport)

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- Annulation pour test positif et asymptomatique
- Annulation pour cas contact
- Annulation pour non présentation du test PCR

GARANTIES D'ASSISTANCE

1 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Téléconsultation avant départ : 1 appel,
- Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie), frais réels,
- Retour impossible : 1 000 € Max par personne et 50 000 € Max par groupe,
- Frais hôteliers suite à retour impossible, frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits,
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine : frais d'hôtel 80 € par nuit / Max 14 nuits,
- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie (forfait),
- Prise en charge d'un forfait téléphonique local, jusqu'à 80 €,
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine, 6 entretiens par événement,
- Valise de secours, 100 € Max par personne.

2 / ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES

- Aide-ménagère : 15 heures réparties sur 4 semaines,
- Livraison de courses ménagères : 15 jours maximum et 1 livraison par semaine,
- Soutien psychologique suite à rapatriement : 6 entretiens par événement.

2 / >>>> LES GARANTIES «MULTIRISQUES»

ANNULATION TOUT SAUF

- Annulation pour motif médical, sans franchise,
- Annulation causes dénommées (franchise 30 € par personne sauf pour les garanties : mutation professionnelle, suppression et modification des congés payés, vol des papiers d'identité pour lesquelles la franchise est de 100 € par personne) :
 - Dommages graves dans les locaux privés ou professionnels,
 - Vol dans les locaux privés ou professionnels,
 - Convocation en tant que témoin ou juré d'assise,
 - Convocation pour une adoption d'enfant,
 - Convocation à un examen de rattrapage,
 - Obtention d'un emploi ou d'un stage rémunéré,
 - Licenciement économique,
 - Mutation professionnelle,
 - Suppression et modification des congés payés,
 - Dommages graves au véhicule 48h avant le départ,
 - Vol des papiers d'identité,
 - Contre-indication de vaccination,
 - Annulation d'un accompagnant (maximum 4).
- Annulation tout sauf : Franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier.

BAGAGES : 1 500 €

- Objets précieux : 1 500 € par personne / Maximum 5 000 € par événement / Franchise 30 € par personne,
- Objets acquis pendant le voyage : 100 % du capital assuré / Franchise 30 € par personne,
- Retard de livraison (+ de 24 heures) : 300 € par sinistre / Pas de franchise.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT AVEC FRAIS MEDICAUX 75 000 € / 150 000 €

- Rapatriement ou transport sanitaire : frais réels,
 - Rapatriement des personnes accompagnantes : Billet de retour,
 - Rapatriement des enfants de moins de 18 ans : Titre de transport A/R,
 - Visite d'un proche : Titre de transport Aller/Retour * + Frais d'hôtel 100 € par nuit / Max 10 nuits,
 - Prolongation de séjour : frais d'hôtel 100 € par nuit / Max 10 nuits,
 - Frais hôteliers : Frais d'hôtel 100 € par nuit / Max 10 nuits.
 - Frais médicaux hors du pays de résidence : 75 000€ par personne,
-
- Rapatriement de corps :
 - Rapatriement du corps : frais réels,
 - Frais funéraires nécessaires au transport : 2 500 € par personne,
 - Rapatriement des membres de la famille accompagnante : billet de retour.
 - Assistance juridique à l'étranger :
 - Paiement des honoraires d'avocat : 5 000 €,
 - Avance de la caution pénale : 10 000 €.
 - Retour anticipé : billet retour,
 - Assistance aux mineurs restés seul au domicile : titre de transport A/R,
 - Envoi de médicaments à l'étranger : frais d'envoi,
 - Transmission de messages urgents : frais réels,
 - Frais de recherche et de secours : 2 500 € par personne / 8000 € par événement,
 - Avance de fonds (uniquement à l'étranger) : 1 500 € par personne,
 - Chauffeur de remplacement : billet ou chauffeur.